

## Séance du 19 décembre 2018

### Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Arletty, située rue des remparts à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers :	* Conseillers présents :	A. HUCHET, M.-L. MATELOT, J. MATELOT--MORAIS F. LE GARS, M. COLLIN, P. ENHART, J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE C. LE FLOCH, C. TOULMÉ F.-X. COULON, M. DAVID
➤ en exercice : 23		
➤ présents : 15		
➤ votants : 22		
Date de convocation : 13/12/18	* Conseillers représentés :	B. FLAMENT <i>pouvoir à C. TOULMÉ</i> - M.-P. GALLEN <i>pouvoir à F. LE GARS</i> - T. GROLLEMUND <i>pouvoir à J.-L. GUENNEC</i> - M.-F. LE BLANC <i>pouvoir à P. ENHART</i> - G. LE CLECH <i>pouvoir à M.-C. PERRUCHOT</i> - H. MICHEL de la BAUME <i>pouvoir à</i> C. LE FLOCH - I. VILLATTE <i>pouvoir à M. DAVID</i>
Date de publication et d'affichage : 21/12/18	* Conseiller absent :	S. CHANCLU

### Délibération n° 18-249-V21

#### COMPLEXE SPORTIF DU GOUERCH - TENNIS : TARIFS 2018-2019 DE LOCATION DES TERRAINS

La commission « Finances », réunie le 19 décembre 2018, a donné un avis favorable à la modification de la délibération n° 16-110-V21 du 7 juin 2016.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les tarifs de location des terrains de tennis, à compter du 21 décembre 2018 :

- 1) Terrains extérieurs :
  - Terrains extérieurs « A » « B » « C » : 12,00 € par heure engagée totalement ou partiellement occupée
  - Carte « Terrains extérieurs » : 120,00 € pour 11 heures
  - Terrain extérieur « D » : 6,00 € par heure engagée totalement ou partiellement occupée
  - Heures creuses en juillet et août : 7,00 € par heure, entre 15 et 17 h
  - Supplément si location de court en intérieur : 3,00 €
- 2) Terrains intérieurs :
  - Terrains intérieurs : 13,00 € par heure engagée totalement ou partiellement occupée
  - Carte « Terrains intérieurs » : 130,00 € pour 11 heures
- 3) Terrains intérieurs/extérieurs :
  - Carte « Terrains intérieur/extérieur » : 112,50 € pour 5 heures de terrain en extérieur  
et 5 heures de terrain en intérieur
- 4) Tarif insulaire (sur présentation de la carte insulaire) et joueur accompagnant un adhérent du « Tennis club de Belle-Île-en-Mer » :
  - Terrains intérieurs ou extérieurs : 5,50 € par heure engagée totalement ou partiellement occupée
  - Carte « Insulaire » }  
} 23,00 € pour 5 heures de terrains extérieurs/intérieurs
  - Carte « Accompagnant adhérent » : }  
} 3,00 € par heure engagée totalement ou partiellement occupée
  - Accompagnant adhérent hors période d'ouverture du club-house
- 5) Tarif spécial professeur : Les professeurs de tennis ont la possibilité d'occuper les courts à la demi-heure et seront facturés à la moitié du tarif horaire du terrain concerné.
- 6) Caution : Une caution de 10 € (chèque ou espèce) sera demandée pour obtenir la clé d'accès aux courts pour les réservations en dehors des heures d'ouverture du club-house.

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 21 décembre 2018

Pour Frédéric LE GARS, Président  
Jacky LEMAIRE, Vice-président